



1300 € brut pour 1157 € net

04 mars 2022

MERCI AU PROTOCOLE PRIME D'INTÉRESSEMENT



Comme chacun le sait, la prime d'intéressement est mise en place uniquement s'il existe un accord entre l'entreprise et les organisations syndicales.

Elle vient récompenser chacun sur le résultat de l'entreprise quand elle atteint ses objectifs et récompenser l'implication des agents dans la réalisation de ces derniers.

Malgré les difficultés liées à la pandémie de Covid-19, les résultats 2021 permettent d'obtenir une prime d'intéressement basée sur un montant de 54 millions qui sera versée sur les comptes bancaires fin MAI 2022.

Cette prime n'est pas à confondre avec la revendication plurielle des organisations syndicales d'une augmentation de salaires contrairement à ce que la Direction avance pour faire oublier ses 0,4% proposés en mesures transverses.

POUR RAPPEL

L'UNSA-RATP a toujours été signataire d'un accord d'intéressement et l'actualité prouve que nous avons bien raison.

Sans cet accord, personne ne toucherait quoi que ce soit.

L'UNSA-RATP RESTE MOBILISÉ

Vos élus autonomes qui défendent au quotidien vos droits, intérêts et pouvoir d'achat s'attacheront à toujours se mobiliser pour que l'investissement de tous soit récompensé et que les bénéficiaires soient partagés.

C'est dans cet esprit que l'UNSA-RATP interpelle l'entreprise pour verser un supplément d'intéressement.

UNSA-RATP REVENDIQUE UN SUPPLÉMENT DE 500 €

Prime d'intéressement